

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20121214-2012_A185-DE
Date de télétransmission : 17/12/2012
Date de réception préfecture : 17/12/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_A185

OBJET : Avenir territorial – Coopérations entre les communes – Attribution d'une subvention de 3 000 € à l'Union des Maires des Bouches-du-Rhône

Le 14 décembre 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 7 décembre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - AMAROUCHE Annie - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENNOUR Dahbia - BENON Charlotte - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CIOT Jean-David - CONTE Marie-Ange - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - FILIPPI Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINDE André - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LECLERC Jean-François - LICCIA Marcel - LONG Danielle - LOUIT Christian - MANCIEL Joël - MARTIN Régis - MAURICE Jany - MERGER Reine - MERSALI Malik - MICHEL Claude - MOHAMMEDI Amaria - MOINE Anne - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - NICOLAOU Jean-Claude - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - PERRIN Jean-Claude - PIERRON Liliane - PIN Jacky - POITOU Frédéric - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - RIVORY Olivia - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : DEVESA Brigitte suppléée par SKRIVAN Fleur - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MICHEL Marie-Claude suppléée par MENGEAUD Julien - POTIE François suppléé par MAS Jean-Louis - VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à JOUVE Mireille - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique - BERNARD Christine donne pouvoir à PAOLI Stéphane - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCIEL Joël - BRAMI Héliot donne pouvoir à SUSINI Jules - BRUNET Danièle donne pouvoir à BENON Charlotte - CHORRO Jean donne pouvoir à LOUIT Christian - DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges - DESCLOUX Odette donne pouvoir à MORBELLI Pascale - DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - DILLINGER Laurent donne pouvoir à GARÇON Jacques - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - FOUQUET Robert donne pouvoir à TERME Françoise - GARNIER Eliane donne pouvoir à GARCIA Daniel - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - JONES Michèle donne pouvoir à MERGER Reine - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à PIERRON Liliane - LEGIER Michel donne pouvoir à MARTIN Régis - MARTIN Richard donne pouvoir à ORCIER Annie - MATAS Henri donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - MAURET Jacques donne pouvoir à JAUME Emmanuelle - MUSSET Alain donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre - NELIAS Mireille donne pouvoir à PATOT Gérard - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à BENNOUR Dahbia - PIZOT Roger donne pouvoir à CURINIER Erick - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à AREZKI Alain - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à RENAUDIN Michel - SILVESTRE Catherine donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - TONIN Victor donne pouvoir à TAULAN Francis

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CASSAN René - DE PERETTI François-Xavier - DEVAUX Pierre - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - MEDVEDOWSKY Alexandre - QUARANTA Alain - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 14 DECEMBRE 2012

Rapporteur : Madame le Président

Thématique : Avenir Territorial – Coopérations entre les communes

Objet : Attribution d'une subvention de 3.000 € à l'Union des Maires des Bouches-du-Rhône
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Lors du Conseil de Communauté du 29 novembre dernier, la CPA a adopté les statuts d'un Pôle Métropolitain de coopérations, librement consenti et respectueux des structures intercommunales existantes, plutôt que de toute autre forme de rassemblement imposé et exclusif.

L'Union des Maires des Bouches-du-Rhône soutient la grande majorité des élus municipaux et intercommunaux du département qui demande la révision et le report du projet gouvernemental lié à la Métropole en l'absence d'une concertation effective, ainsi que l'ouverture d'une négociation pour aboutir à une organisation métropolitaine équilibrée, respectueuse des territoires et correspondant à l'intérêt des populations.

Dans le cadre de la sensibilisation des habitants directement concernés par ce sujet, l'UM13 sollicite la CPA et les autres intercommunalités intéressées aux fins d'attribution d'une subvention.

Exposé des motifs :

L'Union des Maires des Bouches-du-Rhône vient d'organiser un appel de 95 Maires du département contre la décision autoritaire et unilatérale par le Gouvernement de la création d'une Métropole Marseillaise :

- faisant disparaître les EPCI actuels,
- menaçant directement les nombreux services de proximité mis en place au niveau intercommunal,
- augmentant la fiscalité locale pour les administrés,
- réduisant très sensiblement les compétences et la représentation des communes comme l'indique l'avant projet de loi dans sa version diffusée le 27 novembre 2012.

L'Union des Maires des Bouches-du-Rhône soutient la grande majorité des élus municipaux et intercommunaux du département qui demande la révision et le report de ce projet ainsi que l'ouverture d'une négociation pour aboutir à une organisation métropolitaine équilibrée, respectueuse des territoires et correspondant à l'intérêt des populations.

Dans ce cadre, l'Union des Maires sera conduite dans les prochaines semaines à mettre en œuvre diverses actions d'information et de communication pour sensibiliser le public le plus large.

Les intercommunalités sont invitées à contribuer à une partie du coût de ces actions. Les intercommunalités d'Agglopolo Provence, du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, du Pays de Martigues, du Pays d'Aix et de Ouest Provence sont appelées dans ce cadre pour un montant de 3000 euros chacune. Parallèlement, le soutien des intercommunalités Arles Crau Camargue Montagnette, Rhône Alpilles Durance et Vallée des Beaux Alpilles est réduit à 1000 euros chacune.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil de Communauté d'attribuer une subvention de 3000 euros à l'Union des Maires des Bouches-du-Rhône.

Manifestation + Date	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Convention d'objectifs Oui/non
Sensibilisation sur le refus de la loi imposant la Métropole	Union des Maires des Bouches-du- Rhône	Institutionnel	-	17.000€	3.000€	non

La délibération n° 2009_A143 du Conseil de Communauté du 29 juillet 2009 a délégué au Bureau Communautaire l'attribution de subventions d'un montant inférieur à 150.000€. Néanmoins, compte tenu de l'urgence et de l'objet limité, le Conseil peut décider de suspendre cette délégation pour attribuer la subvention mentionnée précédemment.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède et conformément à l'exposé des motifs susmentionnés, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention de 3.000€ à l'Union des Maires des Bouches-du-Rhône ;
- **AUTORISER** Madame le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne 6574 « subventions de fonctionnement aux associations » qui présente les crédits nécessaires.

OBJET : Avenir territorial – Coopérations entre les communes – Attribution d'une subvention de 3 000 € à l'Union des Maires des Bouches-du-Rhône

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	135
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	135
Majorité absolue	68
Pour	135
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI



1-4 DEC. 2012